



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 15 décembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 07 décembre 2022, s'est réuni à Montmélian – Espace François Mitterrand, en séance publique, sous la présidence de Jean-François DUC.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 44

Nombre de membres votants : 52

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONNET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN			X
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		JF. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE		JJ. BAZIN	X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE			X
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		JL. BENETTI	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

176-2022 : MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET D'ENGAGEMENT ET DE CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Rapporteur : Jacky DONJON

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont votées par le Conseil Communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale estimée de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP-AE/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

1. Révision de l'AP

Budget Principal (TTC)

Programme n° 17 Réhabilitation salle polyvalente de Bourgneuf :

AP initiale	Nouvelle AP
2 990 000,00	3 300 000,00

Il est proposé de réviser l'autorisation de programme concernant la réhabilitation de la salle polyvalente intercommunale à Bourgneuf afin d'intégrer de nouvelles demandes d'imprévision transmises par les entreprises et les équipements annexes non prévus au marché pour terminer cette opération. Le montant de l'AP proposé est supérieur au besoin connu à ce jour, pour se prémunir de demandes supplémentaires.

2. Ajustement des CP 2022

Budget Principal (TTC)

Programme n° 17 Réhabilitation salle polyvalente de Bourgneuf (après modification de l'AP ci-dessus) :

	AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	Total
Crédits ouverts	3 300 000,00	50 000,00	900 000,00	857 000,00	2 270 351,20	3 300 000,00
Reste à réaliser N-1				88 907,93	283 303,96	
Réalisé		11 596,80	72 144,07	573 696,04		657 436,91

Budget ZAC (HT)

Engagement n°01 Extension de Plan Cumin :

	AE	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Crédits ouverts	13 000 000,00	20 000,00	78 000,00	53 300,00	86 000,00
Réalisé	-	-	33 875,00	15 359,00	17 281,54

CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	Total
18 000,00	467 000,00	700 000,00	5 000 000,00	6 666 336,57	13 000 000,00
100 147,89	45 185,50	-	-	-	211 848,93

Les acquisitions de terrains sur la ZAC sont supérieures aux prévisions budgétaires en 2022.

Budget Locations immobilières (HT)

Programme n°02 Construction gendarmerie Montmélian

	AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Crédits ouverts	4 880 000,00	50 000,00	300 000,00	300 000,00
Reste à réaliser N-1	-	-	-	-
Réalisé	-	-	900,00	42 493,05

CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Total
1 658 333,33	2 548 000,00	2 373 744,54		4 880 000,00
-	91 156,00	221 617,28		-
336 270,94	2 126 591,47			2 506 255,46

L'enveloppe initiale n'a pas été modifiée mais les crédits de paiement 2022 doivent être réajustés suite à une erreur matérielle de calcul lors de l'élaboration en mars 2022. L'opération est aujourd'hui terminée.

Budget Assainissement (HT)

Programme n°02 Schéma directeur assainissement

	AP	CP 2022	CP 2023	Total
Crédits ouverts	170 000,00	80 000,00	90 000,00	170 000,00
Reste à réaliser N-1	-	-	-	-
Réalisé	-	-	-	-

L'enveloppe initiale n'a pas été modifiée mais les crédits de paiement 2022 doivent être réajustés suite à l'avancement du schéma.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **RÉVISE** l'AP n°17 du budget Principal ;
- **AJUSTE** les CP de l'AP n°17 du budget Principal, de l'AE n°01 du budget ZAC, de l'AP n°02 du budget Locations immobilières et de l'AP n°2 du budget Assainissement.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

Le premier Vice-Président,



Jean-François DUC